



## **RÉPONSES AUX QUESTIONS – COURRIEL DU 3 AVRIL 2023**



Q1 : Dans la réponse à la question 1, il a été précisé que la zone visée par la demande de soustraction couvrait l'ensemble du secteur identifié à la carte présentée dans le document de réponses, et non seulement les zones critiques identifiées à l'annexe 2 de la demande. L'initiateur doit préciser s'il est prévu d'intervenir en urgence dans les secteurs non visés à l'annexe 2 de la demande, notamment, entre les zones critiques 3 et 4. Le cas échéant, il doit justifier l'urgence d'intervenir dans les secteurs pour lesquels l'urgence n'a pas été démontrée.

Q2 : Dans la réponse à la question 3, l'initiateur a précisé que la zone critique 5, identifiée à l'annexe 2 de la demande, était encore à l'étape de l'analyse des options. Toutefois, aucune justification n'a été faite quant à l'urgence d'intervenir dans cette zone. L'initiateur doit justifier l'urgence d'intervenir dans cette zone ou, en l'absence de justification, retirer cette zone de la demande.

R1 et R2 : À la suite de nos discussions, vous trouverez en annexe le plan de localisation des zones ciblées par la demande de décret modifié.

3 zones prioritaires y sont identifiées, soit :

- la zone 1 qui regroupe les secteurs 1, 2 et 3, dont les échancrures mettent à risque le chemin du Gros-Cap;
- la zone 2 qui couvre la terrasse de plage où il pourrait être nécessaire d'intervenir par rapport au risque de submersion (incluant le CPE qui offre des services essentiels pour la communauté);
- la zone 3 qui couvre le secteur 6 pour permettre les travaux de protection des étangs aérés.

Ainsi, la zone entre les secteurs 3 et 4 a été retirée, il en est de même pour la zone couvrant le secteur 5.



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Ingénierie et Infrastructures



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Municipalité

## **ANNEXE – PLAN DE LOCALISATION RÉVISÉ**



Zone 1  
Secteurs 1-2-3

Zone 2  
Secteur 4

zone 3  
Secteur 6

*Golfe du Saint-Laurent*

**Plan de localisation - Protection de la berge - Secteur de Gros- Cap**  
**No. de projet 53-2-01023-2206**



 Secteurs d'intervention

 Réseau routier

 Hydrographie



Aprouvé par : **Dominic Lachance, ing., MBA**  
 Directeur  
 Direction de l'ingénierie et infrastructures

Préparé par : **Claudia Larrota**  
 Cartographie

